PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 26 août 2022

SÉCURITÉ PUBLIQUE
Interdiction des rassemblements festifs à caractère musical en Ille-et-Vilaine du 26 au 29 août 2022

Des rassemblements festifs à caractère musical non autorisés et de grande ampleur sont susceptibles de se dérouler dans l'Ouest de la France en cette fin de semaine.

Face au risque d'atteinte à l'ordre et à la tranquillité publics que représente ce type de regroupement organisé sans déclaration préalable, le préfet d'Ille-et-Vilaine a pris un arrêté visant à interdire sur l'ensemble du département tout rassemblement festif à caractère musical non autorisé.

En conséquence, sont interdits sur l'ensemble du territoire du département d'Ille-et-Vilaine, du vendredi 26 août à 18h00 au lundi 29 août à 8h00 :

- **les rassemblements festifs à caractère musical** répondant à l'ensemble des caractéristiques énoncées à l'article R. 211-2 du code de la sécurité intérieure, à l'exception de ceux légalement déclarés ou autorisés
- **la circulation, sur l'ensemble des réseaux routiers**, **des poids lourds de plus de 3,5 tonnes et des véhicules utilitaires transportant du matériel de sons (« sound system »)** susceptible d'être utilisé pour un rassemblement festif à caractère musical non autorisé.

Toute infraction est passible des sanctions prévues par l'article R. 211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine appelle donc chacun à faire preuve de responsabilité en respectant ces mesures prises pour la sécurité de tous.

Annexe
Arrêté du 25 août 2022 portant interdiction temporaire d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé et interdiction de transport de matériel de diffusion de musique amplifiée dans le département d'Ille-et-Vilaine

Service du cabinet
Pôle communication interministérielle

Tél : 02 99 02 11 80
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

3 avenue de la Préfecture
35026 Rennes cedex 9